



AVIS  
PUBLIC

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 9 JUIN 2025**

---

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER CERTAINS  
USAGES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE RECYCLAGE ET DE RÉCUPÉRATION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-427, AVIS EST DONNÉ  
DE CE QUI SUIT

**1. Adoption du premier projet de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal, tenue le 12 mai 2025, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 6-1-92 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser certains usages liés aux activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles dans la zone industrielle I-427 ».

**2. Objet du projet de règlement**

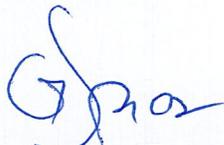
Le premier projet de règlement numéro 6-1-92 (2025) a pour objet d'autoriser, dans la zone industrielle I-427, certaines activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles et de retirer, pour cette même zone, la norme de hauteur maximale des bâtiments. La zone I-427 est située en bordure du chemin Ladd's Mill, au sud du chemin Lavoie (voir plan ci-joint). Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

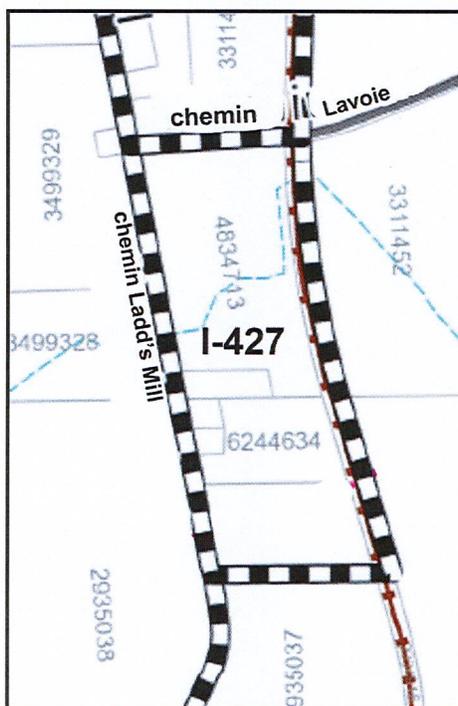
Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 14 mai 2025 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 14 mai 2025.

Donné à Coaticook, ce 14 mai 2025.

La greffière,



Geneviève Dupras



### 3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 9 juin 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 14<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

La greffière,

Geneviève Dupras